

1. PRINCIPES FONDAMENTAUX

La Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball confie l'organisation du **Tournoi Inter-Comités U12** à un Comité Départemental/Territorial ou un Club, qui en assure la responsabilité et la gestion. Le Comité ou Club organisateur, ci-après dénommé « l'organisateur » adhèrera au présent cahier des charges qui aura valeur contractuelle et servira de référence pour le bon déroulement de la manifestation. Le Comité d'organisation devra communiquer à la Ligue, les coordonnées du Responsable d'organisation.

L'Equipe Technique Régionale (ETR) a inscrit pour la saison 2024/2025, le TIC U12 sur le planning technique dans le cadre du Projet de Performance Fédéral, sur le weekend du 17 et 18/05/2025.

2. INSTALLATIONS

Toutes les installations utilisées (sportives, hébergement, restauration) pendant la compétition devront être à proximité pour limiter les déplacements des délégations et faciliter la récupération des joueurs. Un rayon de 20 minutes de déplacements entre les diverses installations semblent être un maximum admis.

Installations sportives

UN SEUL SITE	DEUX SITES
<p>3 gymnases minimum</p> <p>Voir si un 4^{ème} gymnase pour délester les journées</p> <p>Gymnases :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Avec un classement fédéral, ○ Avec un tableau d'affichage mural et si possible sur 2 des 3 gymnases d'un chronomètre des tirs ○ Avec un revêtement type parquet ou équivalent est indispensable ○ Avec 2 vestiaires min. pour les Joueurs* et 2 vestiaires pour les arbitres ○ Permettant d'accueillir du public (autres délégations) ○ Aménagés pour créer un espace dissocié du public pour l'encadrement (détection et formation) 	<p>2 gymnases par site</p> <p>Gymnases :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Avec un classement fédéral, ○ Avec un tableau d'affichage mural et si possible d'un chronomètre des tirs ○ Avec 2 vestiaires mini. pour les Joueurs* et 2 vestiaires pour les arbitres ○ Avec un revêtement type parquet ou équivalent est indispensable ○ Permettant d'accueillir du public (autres délégations) ○ Aménagés pour créer un espace dissocié du public pour l'encadrement (détection et formation) ○ Pouvant accueillir un espace « kiné »

○ Pouvant accueillir un espace « kiné »
Le gymnase principal de la compétition devra avoir la capacité de contenir toutes les délégations en même temps en tribune

Le gymnase principal de la compétition devra avoir la capacité de contenir toutes les délégations en même temps en tribune

Autres installations

- Une salle de réunion devra être à disposition pour la ou les réunions techniques :
 - 1^{er} jour en fin de matinée
 - en soirée

Cette salle devra contenir au maximum 30 personnes, équipée d'un vidéoprojecteur et d'un écran, de 3 tables minimum et de chaises.

- D'autres besoins en salle de réunion pourront être demandés en fonction des stages des officiels (arbitres, OTM, Statisticiens) organisés sur cette action technique. L'IRFBB et l'ERO préciseront les besoins au moins un mois avant auprès de l'organisateur.

3. DELEGATIONS

Composition des délégations au maximum– saison 2024/2025

Délégation 0030 Gard	Délégation 0032 Gers	Délégation 0065 Hautes-Pyrénées	Délégation 1166 Aude/Pyrénées Orientales	Délégation 4682 Quercy Garonne
- 1 chef de délégation - 12 joueurs - 12 joueuses - 4 entraîneurs - 1 CTF - 1 chauffeur de bus① Soit 31 personnes et 2 équipes	--1 chef de délégation - 12 joueurs - 12 joueuses - 4 entraîneurs - 1 CTF - 1 chauffeur de bus① Soit 31 personnes et 2 équipes	- 1 chef de délégation - 12 joueurs - 12 joueuses - 4 entraîneurs - 1 CTF - 1 chauffeur de bus① Soit 31 personnes et 2 équipes	- 1 chef de délégation - 12 joueurs - 12 joueuses - 4 entraîneurs - 1 CTF - 1 chauffeur de bus① Soit 31 personnes et 2 équipes	- 1 chef de délégation - 12 joueurs - 12 joueuses - 4 entraîneurs - 1 CTF - 1 chauffeur de bus① Soit 31 personnes et 2 équipes
Délégation 0031 Haute-Garonne	Délégation 0034 Hérault	Délégation 0081 Tarn	Délégation 1248 Aveyron/Lozère	Délégation 0009 Ariège
- 1 chef de délégation - 24 joueurs - 24 joueuses - 8 entraîneurs - 1 CTF - 1 chauffeur de bus① Soit 59 personnes et 4 équipes	- 1 chef de délégation - 12 joueurs - 12 joueuses - 4 entraîneurs - 1 CTF - 1 chauffeur de bus① Soit 31 personnes et 2 équipes	- 1 chef de délégation - 12 joueurs - 12 joueuses - 4 entraîneurs - 1 CTF - 1 chauffeur de bus① Soit 31 personnes et 2 équipes	- 1 chef de délégation - 12 joueurs - 12 joueuses - 4 entraîneurs - 1 CTF - 1 chauffeur de bus① Soit 31 personnes et 2 équipes	- 1 chef de délégation - 12 joueurs - 12 joueuses - 4 entraîneurs - 1 CTF - 1 chauffeur de bus① Soit 31 personnes et 2 équipes

○ Ce chauffeur sera mis obligatoirement en chambre individuelle à l'hôtel et pris en charge par la délégation.

Si une délégation désire venir avec plus de joueurs/joueuses ou/et plus d'adultes encadrants, elle devra en faire la demande au moins 1 mois et demi avant la compétition. La Ligue et l'organisateur regarderont s'il est possible d'accueillir ces personnes supplémentaires et une réponse officielle sera faite au plus tard 1 mois avant la compétition.

Chaque délégation s'engage à envoyer, 3 semaines avant le tournoi, à la Ligue qui transmettra ensuite toutes les informations à l'organisateur :

- La composition de la délégation avec la répartition des adultes (masculins/féminines) pour les entraîneurs, les informations sur le chef de délégation et les CTF présents et les joueurs/joueuses.
- La présence ou non d'un chauffeur de bus.
- Informer de l'heure approximative d'arrivée sur le site de la compétition.
- Informer de toutes contraintes médicales ou/et alimentaires concernant leur délégation (ex. : allergies alimentaires, repas spécifiques, médicament à conserver en sécurité au froid, etc.).

- Venir avec deux jeux de maillots de couleurs différentes par équipe.
- **Un fichier type** envoyée en amont, des joueurs/joueuses élargies qui devraient participer à la compétition.

Surveillance

Chaque délégation est responsable de sa propre surveillance, sa responsabilité étant engagée par les faits.

En cas de réunion générale, de réception officielle des adultes, de repas spéciaux adultes mis en place par l'organisateur, **chaque délégation veillera à prévoir durant ce temps une surveillance des jeunes athlètes.**

Réception officielle

En cas de réception officielle, chaque délégation est tenue d'être présente et représentée par le nombre de personnes prévu par l'organisateur. Cette information sera communiquée deux à trois jours en amont de la compétition afin que chaque délégation puisse s'organiser.

Clôture de la compétition

Chaque délégation se doit d'être présente et représentée lors de la clôture de la compétition. Les dotations seront remises à ce moment-là, sauf contraintes liées à des horaires de train.

4. OFFICIELS

La Ligue gèrera la partie « officiels » de la compétition. Elle désignera avec l'aide de l'ERO et/ou des CDO les arbitres qui officieront lors de cette action technique. De même, l'ERO veillera à mettre en place avec l'aide des CDO (et de l'organisateur éventuellement) les OTM des rencontres. Le matériel de table de marque sera fourni par l'organisateur (en cas de difficulté, l'organisateur pourra demander la mise à disposition de matériels auprès de la Ligue ou du Comité).

Dans l'éventualité de la mise en place d'une formation « Statisticiens », l'organisateur devra organiser les tables de marque de manière à pouvoir accueillir les statisticiens à la table de marque (rajout d'une table et de prises de courant – rallonges).

La prise en charge de tous les officiels (Arbitres, OTM, encadrants) est répartie à parts égales entre toutes les équipes présentes sur le tournoi, à hauteur au maximum de :

UN SEUL SITE	DEUX SITES
20 arbitres	12 arbitres
12 OTM	8 OTM
6 encadrements des officiels	4 encadrements des officiels

Si le nombre d'Officiels venait à être supérieur aux chiffres indiqués précédemment, le surplus serait à la charge de la Ligue Régionale.

- Les arbitres seront rassemblés sur un même lieu d'hébergement.
- Les OTM pourront être placés sur un même lieu d'hébergement que les arbitres ou sur un autre en fonction de la capacité d'accueil de ce site.
- En cas d'officiel mineur, il sera placé sous la responsabilité d'un membre de l'encadrement de la Ligue durant toute la compétition et ils ne seront pas en chambre avec une personne majeure.
- Les arbitres et OTM ne peuvent prétendre à aucune indemnité pour les rencontres.
- Les navettes entre les différents lieux seront organisées par l'encadrement de la Ligue en fonction des véhicules disponibles (véhicule de la Ligue, véhicule de l'encadrement et/ou véhicule des officiels).
- Le Responsable de la formation des Officiels devra fournir la liste des officiels 3 semaines avant la compétition avec la dissociation Hébergements et repas.

5. ACCUEIL DE LA COMPETITION

Nombre de personnes accueillies

UN SEUL SITE	DEUX SITES
Délégation : 298 personnes et 9 chauffeurs de bus Officiels : 20 arbitres, 12 OTM, 6 encadrants Ligue : 10 personnes Environ 356 personnes	Délégation : 163 personnes et 5 chauffeurs de bus Officiels : 12 arbitres, 8 OTM, 4 encadrants Ligue : 5 personnes Environ 197 personnes par site

Arrivée la veille de la compétition

Si une délégation décide d'arriver la veille de la compétition sur le lieu de celle-ci, elle devra en informer au moins 1 mois avant la Ligue afin qu'il puisse s'organiser sur la faisabilité et sur les prestations complémentaires à prendre en compte.

L'organisateur est en faculté de refuser cet accueil sur le site ; dans ce cas-là, la délégation devra s'organiser toute seule pour réaliser cet accueil.

Hébergement

Il peut s'agir d'un hébergement type collectif, si le site est agréé par la Jeunesse et Sports ou d'un hébergement type hôtelier. Si les délégations doivent prendre un sac de couchage et coussins, l'organisateur devra en informer au moins 1 mois avant la Ligue pour qu'elle puisse le relayer à l'ensemble des délégations.

- Quand plusieurs délégations sont hébergées sur le même lieu, il convient que chacune assure un respect mutuel pour créer les conditions d'un fonctionnement intelligent, compatible avec la vie en société et une pratique sportive.
- Conformément à la réglementation en vigueur sur l'accueil des mineurs, il est nécessaire que chaque enfant puisse avoir un lit individuel.

- **Les chefs de délégation** seront logés si possible en chambre individuelle (à proximité des jeunes de sa délégation) ; de **telle sorte qu'ils puissent surveiller leur délégation en permanence.**
- Les adultes encadrant (entraîneurs et CTF) seront logés avec un confort adapté à proximité des délégations. Si possible, une salle de réunion ou un espace permettant les échanges entre les encadrants des délégations sera mis en place sur les lieux d'hébergement.
- Les chauffeurs de bus seront hébergés à l'hôtel, en chambre individuelle.
- L'encadrement de la Ligue sera lui aussi hébergé à l'hôtel en chambre individuelle (si possible) ou double.
- Pour les arbitres et Officiels seront logés avec un confort adapté en chambres doubles ou triples.

Restauration

Le lieu de restauration devra être facilement accessible depuis le lieu d'hébergement ou le lieu de compétitions (Attention ! L'organisateur pourra mettre en place plusieurs lieux de restauration pour le déjeuner afin de faciliter la proximité du lieu de compétition et du lieu de restauration – rappel : rayon de 20 minutes de déplacements).

- Pris par équipe en commun, aux heures les plus adéquates compte tenu des horaires des compétitions. Les horaires seront fixés en collaboration avec l'établissement d'accueil.
- L'organisateur veillera à l'aspect qualitatif et quantitatif des repas, en conformité avec la diététique mais en ayant à l'esprit qu'ils sont conçus pour de jeunes athlètes en compétition.
- L'espace de restauration de participants à la compétition devra **OBLIGATOIREMENT** être dissocié de l'espace réservé à la vente au public de repas assis (entrée et accès différents).
- Un goûter sera fourni à tous les participants : délégation, officiels et staff de la Ligue.
- Les gourdes pour les participants sont à la gestion des CD/CT.

Pour les délégations qui ont beaucoup de route et qui souhaitent un panier repas froid pour le retour, elles devront faire la demande sur la fiche retour des délégations à retourner à la Ligue (trois semaines avant le tournoi) > à la charge des Comités.

6. TRANSPORTS

- Les déplacements des délégations seront assurés par leurs propres moyens. Les déplacements en train sont conseillés. Pour que la Ligue puisse centraliser l'organisation en train, les délégations devront fournir les informations à la Ligue 3 mois avant la compétition.
- Il est fortement recommandé aux comités de mutualiser leurs moyens en organisant des transports communs.
- Pour des raisons de dépassement des amplitudes horaires des chauffeurs des diverses délégations, l'organisateur veillera à la mise en place de navettes avec un transporteur local ou avec des minibus (chauffeurs de l'organisation). Les frais éventuels seront proratisés et à la charge des délégations utilisatrices.
- En cas de déplacement en bus pour venir sur le lieu de la compétition, la délégation risque d'être sollicitée pour amener éventuellement des officiels provenant de leur comité.

7. COUVERTURE MEDICALE

L'organisateur devra informer et s'assurer de la mise en place d'une couverture médicale suffisante (médecin, kiné, etc...) pouvant être jointe en permanence pendant la durée des rencontres et pouvant intervenir au coup par coup assez rapidement en cas de besoin en dehors des rencontres.

Dans tous les cas, l'organisateur doit prévoir une trousse de 1^{er} secours dans chaque installation sportive et doit être en mesure de fournir de la glace en cas de blessures ou coups.

Une permanence d'un kinésithérapeute ou d'un chiropracteur ou d'un ostéopathe est souhaitable dans chaque salle lors des rencontres et à minima, un seul sur la compétition. Ces frais seront répartis à parts égales du nombre d'équipes présentes sur le tournoi, leurs repas et hébergement éventuels seront en revanche à la charge de la Ligue.

En cas d'honoraires de visite médicale ou de frais de fournitures, le chef de délégation sera chargé de les régler et de se les faire rembourser par la famille de l'athlète concerné.

8. COMPETITION

L'ETR fixera la formule sportive de la compétition et déterminera l'ordre des rencontres.

Sur chaque site, la Ligue nommera un « directeur du tournoi » qui gèrera les éventuelles modifications et décidera seul l'arbitrage des éventuels litiges sur place. Ce « directeur du tournoi » sera nommé parmi les membres de l'ETR et/ou les organisateurs au moins un mois avant le début du tournoi.

Récompenses

La Ligue offrira pour le TIC Final :

- Les trophées pour les vainqueurs.
- Les médailles pour les 2 premières places.
- Un tee-shirt (1 par participant au tournoi).

Remise des récompenses

Une cérémonie est à organiser en fin de tournoi par l'organisateur pour annoncer les classements et remettre des récompenses.

Sur demande de la part de l'organisateur et en concertation avec la Ligue (au moins une semaine avant), un ou plusieurs membres (Président, Maire, Conseiller Général, Adjoint aux Sports, bénévole, etc...) pourront remettre les récompenses en compagnie des personnes choisies par la Ligue.

Prévoir 6 plateaux pour disposer les médailles à remettre.

9. FINANCEMENT

Fonctionnement

L'organisateur établira une facture détaillée de tous les frais effectués pour chaque délégation équivalente à minima au bon de commande signé par les délégations en amont du tournoi et en insérant la quote-part liée aux Officiels et au Médical.

Il effectuera également une facture pour les élus et salariés de la Ligue Régionale.

Toutes ces factures seront accompagnées d'un RIB (à adresser à comptabilite@occitaniebasketball.org).

La Ligue effectuera le paiement de la facture sous 15 jours après réception de celle-ci par virement bancaire à l'organisateur.

La Ligue Régionale refacturera aux délégations concernées :

- 1/ la refacturation exacte de la délégation telle que faite par l'organisateur
- 2/ la facture proportionnelle au nombre d'équipes de la délégation des frais associés aux officiels et à la couverture médicale (somme totale divisée par le nombre d'équipes du tournoi)
- 3/ une facture diverse en lien avec la délégation ou les délégations (par exemple : arrivée la veille de la compétition, transports, demande particulière de la délégation, ...)

Frais de transport

Les frais de transport sont à la charge des délégations. En cas de frais supplémentaires engendrés par la délégation, soit le premier jour de la compétition, soit le dernier jour de la compétition, l'organisateur devra en informer en amont la ligue et la délégation au moins 15 jours afin que l'on puisse s'organiser pour limiter ceux-ci.

Coûts / montant maximum à ne pas dépasser

PRESTATION	UN OU DEUX SITES
Accueil durant toute la compétition en type collectif pour les délégations et les officiels	70 € par personne Comprenant les 3 repas, la nuitée, le petit-déjeuner et les 2 goûters
Accueil durant toute la compétition à l'hôtel pour les chauffeurs de bus, staff de la Ligue ou autres	95 € par personne Comprenant les 3 repas, la nuitée, le petit-déjeuner et les 2 goûters
Coût maximal de la prestation journalière du kiné, de l'ostéo ou du chiropracteur	160 € par journée
Prix d'un repas supplémentaire pour les officiels et les représentants de la Ligue	10 € par repas
Prix / Délégation pour le transport des délégations non autonomes	100€ pour les 2 jours

L'organisateur peut vendre les repas au public ou des repas supplémentaires aux délégations. La Ligue ne fixe pas de tarif maximal. Cependant, l'organisateur doit veiller à ce que la qualité et la quantité pour les participants au tournoi ne soient pas impactées par cette vente de repas (ainsi que vu plus tôt, les espaces de restauration et d'accès à la restauration soient dissociés et différenciés.

Frais divers liés à la gestion de la crise sanitaire et Vigipirate

Si, au regard de la crise sanitaire, l'organisateur doit effectuer ou renforcer des éléments en lien avec la sécurité (par exemple : désinfection spéciale des locaux, passage de tests, etc.), alors il devra en informer en amont la Ligue Régionale.

Faute d'information auprès de la Ligue et de validation de la Ligue en amont, la Ligue ne prendra pas en charge ces éventuels coûts supplémentaires. Ils resteraient à la charge de l'organisateur.

Si pour des contraintes de dernières minutes, une annulation du tournoi devait avoir lieu. La Ligue étudiera avec l'organisateur les éventuels frais engagés et leur éventuelle prise en charge.

10. COMMUNICATION

L'organisateur devra assurer la communication de l'évènement en local dans la ville (ou communauté de communes) où se déroulera l'évènement par tous les moyens qui lui sont offerts

(auprès de ses licenciés et de leur famille, affichage en ville, panneaux lumineux de la mairie, site Internet, etc...). La Ligue se chargera de communiquer sur l'évènement via ses propres canaux (site Internet, Facebook, etc...).

La Ligue proposera une affiche de l'évènement et avec l'organisateur : prendre contact avec la presse locale afin de s'assurer de la couverture de l'évènement en amont, en aval et avec une présence si possible pendant les finales.

Live sur les réseaux sociaux – En concertation avec la Ligue, un espace pourra être prévu pour filmer les rencontres en Live avec un point d'électricité proche et un bénévole dédié à la réalisation du Live > selon planning sportif établi et besoin transmis par la Ligue. L'organisateur pourra prévoir 1 personne par site et par match pour assurer le live sur les réseaux sociaux.

Photographe – La possibilité de la présence d'un photographe (bénévole ou aux frais de l'organisateur s'il le désire) sera étudiée entre la Ligue et l'organisateur.

Le / La a été désigné comme organisateur de l'évènement et s'engage à adhérer totalement au présent cahier des charges.

Fait à en deux exemplaires le

Pour la Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball

Pour l'Organisateur Local